

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 8

Présents : 7

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BLANCHARD Régine, M. TAUZIEDE Bernard, Mme HULSHOF Sabine, M. ROBERT François, Mme CRUET Cynthia, Mme LACAZE Aurélie, M. SAUQUES Kévin

Etaient absent : M. CAZES Jérôme

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme LACAZE Aurélie

Date de convocation

31/03/2025

REPLACEMENT DU NOM DE VOIE ROUTE SAINT PIERRE PAR ROUTE D'EAUZE

En date du 28/05/2024, le conseil municipal a mis en place la nouvelle nomination des routes pour réaliser l'adressage.

Il s'est avéré que, dû à un ancien adressage, la D158 avait été nommée la route d'Eauze alors que le 28 mai 2025, il avait été décidé de scinder la route entre Route d'Eauze et Route de Saint-Pierre.

Après plusieurs demandes d'administrés vivant sur la route d'Eauze et qui avait déjà fait les rectifications de leurs adresses, il est opportun de remettre le nom de la Route d'Eauze sur la partie qui avait été nommée Route de Saint-Pierre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

